

## Licence individuelle FF SportU

Vous êtes étudiant.e et vous souhaitez prendre une licence FF SportU pour participer aux compétitions ou animations.

- 1. Il existe une association sportive (AS) ou un bureau des sports (BDS) au sein de votre université ou école :** il faut alors contacter leurs responsables qui enregistreront votre demande et vous donneront le tarif pour la nouvelle saison.
- 2. Il n'y a pas d'A.S. au sein de votre établissement d'études, affiliée à la FF SportU :** Vous devez faire votre demande de licence individuelle auprès de la Ligue Centre-Val de Loire du Sport Universitaire :

✓ en adressant par courrier à la Ligue \*

- la **fiche d'inscription<sup>1</sup>** (accompagnée d'un **certificat médical SI au moins une case du questionnaire de santé est cochée** ou pour la pratique d'un sport à contrainte particulière).

☞ **Le questionnaire de santé une fois rempli doit rester en possession de l'étudiant (secret médical).**

- une copie de votre carte d'étudiant ou certificat de scolarité
- **le paiement = tarif licence-assurance RC de 36,88 €** (+ éventuellement 1,09 € Assurance Individuelle Accident)
  - par chèque **à l'ordre de SportU CVL ORLEANS-TOURS**
  - par virement **RIB de la Ligue** →  
(joindre copie ordre de virement)

Identification nationale de compte bancaire - RIB			
code bancaire	indicatif	numéro de compte	clé RIB
30002	07643	0000070465F	97
domiciliation			
CL ORLEANS LA SOURCE			
Identification internationale de compte bancaire - IBAN			
FR35	3000	2076 4300	0007 0465 F97
identifiant international banque - sic (adresse swifit)			
CRLYFRPP			

- ✓ ou en vous déplaçant à la Ligue \* avec les documents décrits ci-dessus et votre moyen de paiement. **(en cas de paiement en espèces le montant doit être exact).**

\* Adresse Ligue Centre-Val de Loire en bas de page

- [Licence Individuelle cf. Extrait Règlement général FFSU « De la qualité de licencié » règle 3.7](#)

**<sup>1</sup> La délivrance de la licence sportive FF Sport U est à présent subordonnée :**

**1-** À l'attestation de renseignement du **questionnaire relatif à l'état de santé** du sportif pour **TOUS** les licenciés.

**2-** À un **certificat médical :**

- de moins d'un an pour les sports à contraintes particulières (Biathlon, Boxe(s) combat, Karting, Pentathlon, Rugby(s), Tir)

- de moins de 6 mois si l'étudiant a répondu « OUI » à l'une des questions du questionnaire médical.